

### *Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux*

La conjugaison et la coordination des efforts fédéraux et provinciaux requièrent la mise en place d'un processus convenable de consultations intergouvernementales au niveau ministériel, pour que les gouvernements puissent ensemble envisager et mettre au point des politiques d'envergure nationale dans les domaines de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Il a poursuivi en disant que, dans le domaine de la santé, nous avons déjà un processus établi au niveau ministériel et que, pour l'enseignement postsecondaire, il y a eu des contacts à l'occasion, mais qu'il nous faut un processus plus permanent. Peu de temps après être devenu secrétaire d'État en septembre de l'année dernière, je me suis vu confier la responsabilité d'entamer des discussions avec les autorités provinciales pour voir comment nous pourrions donner suite aux souhaits du premier ministre dont je viens de parler. Vers la fin de septembre, j'ai rencontré à Halifax le conseil des ministres de l'éducation et nous avons discuté de la façon d'établir un processus de consultation qui satisfasse les deux niveaux de gouvernement. Je pense qu'il est juste de dire que j'ai constaté une certaine appréhension chez les ministres provinciaux de l'éducation au sujet des intentions du gouvernement fédéral.

**M. Paproski:** Vous ont-ils dit ce qu'ils avaient sur le cœur?

**M. Roberts:** Ils m'ont non seulement dit ce qu'ils avaient sur le cœur, mais ils m'ont bien reçu et m'ont offert un très bon dîner au homard.

**Mlle MacDonald:** Vous n'en aviez pas vraiment besoin.

**M. Roberts:** Cette dernière observation est si désobligeante que je la juge indigne même du député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald). Elle frappe vraiment en bas de la ceinture. Qui plus est, elle a réussi à me faire perdre le fil.

● (1530)

Ce que j'étais en train de vous dire, à vous-même et aux députés, monsieur l'Orateur, c'est que les ministres de l'éducation se demandent avec quelque inquiétude ce que signifie exactement le mot «forum» et ce que le gouvernement fédéral voulait dire quand il a parlé d'établir un mécanisme en vue de discuter des questions d'intérêt commun dans le domaine de l'éducation. A mon avis, il s'agit dans une grande mesure de problèmes de forme et non de fonds. En outre, certains craignaient aussi que le gouvernement fédéral pense à établir un organisme pour remplacer le Conseil des ministres de l'éducation établi par les provinces et qui s'est pourtant si bien acquitté de sa tâche. Je ne fais allusion à personne en particulier, mais j'en eu la vague impression que certains ministres avaient peur que le gouvernement fédéral ne veuille transformer le secrétariat d'État en un super-ministère de l'éducation et de la culture. Je pense avoir réussi à dissiper les craintes des ministres de l'éducation à ce sujet. Nous n'avons certes pas l'intention d'empiéter sur leurs attributions dans le domaine de l'éducation puisqu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, cette question relève clairement des provinces. Nous respectons leur mandat et nous ne voulons pas l'usurper.

C'est précisément parce que nous estimions nous aussi qu'il fallait établir un mécanisme permanent de discussion avec les provinces que nous nous trouvons à peu près d'accord avec l'honorable représentante de Kingston et les Îles dont les propos sont rapportés à la page 3242 du *hansard* du 21 février

[M. Roberts.]

1977. J'aimerais donc me reporter à ces observations, et je ne le fais pas par défi ni avec antagonisme. J'aimerais simplement souligner que nous avons, nous semble-t-il, suivi sa recommandation d'hier. Elle a affirmé qu'à son avis, nous avons raté l'occasion d'agir de façon positive et constructive, c'est-à-dire en discutant de questions relatives à l'éducation avec les provinces. Elle a parlé en particulier de la possibilité d'une entente interprovinciale garantissant aux étudiants de pouvoir facilement passer d'une province à l'autre pour y poursuivre leurs études postsecondaires.

Le député a regretté que nous ayons raté une excellente occasion d'entamer les discussions au sujet de ce problème. Plus tard, elle a dit que la négociation serait beaucoup plus utile si les provinces et le gouvernement fédéral comprenaient qu'il est dans leur intérêt commun d'en arriver à une entente acceptable sans chercher qui sera vainqueur et vaincu. Puis, elle a ajouté:

C'est beaucoup trop simple de ramener notre problème à un conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces. Tous n'ont d'attention que pour les différends fédéraux-provinciaux.

J'aimerais dire au député que loin de laisser échapper l'occasion, nous avons mis en place un mécanisme permanent pour discuter de ces problèmes, et celui dont elle a parlé qui nous inquiète beaucoup, autrement dit nous avons mis au point une méthode pour discuter avec les provinces de cette question et de bien d'autres. Depuis septembre, les provinces ont fait preuve d'un bon esprit de collaboration convenant avec nous que cette méthode de discussion devait être créée. C'est dans cet esprit de négociation et conscients de notre objectif commun dont le député a parlé dans ses commentaires que nous avons entrepris d'établir une méthode pour poursuivre le dialogue.

En septembre, au terme de la réunion de Halifax dont j'ai parlé, le Conseil des ministres de l'éducation a publié un communiqué. J'aimerais vous en citer le dernier paragraphe qui indique clairement le genre d'entente que nous avons conclue avec les provinces.

Le conseil a également étudié sérieusement ses relations avec le gouvernement fédéral. Comme le conseil s'intéresse à tous les aspects de l'éducation, il croit nécessaire d'échanger des vues avec le gouvernement fédéral, à intervalles réguliers, selon le sujet, afin de discuter des rapports entre les politiques éducatives établies par les provinces et les divers programmes fédéraux. Il est convenu que le conseil est le mécanisme qui doit permettre ces discussions et qu'il fera en sorte qu'elles aient lieu bientôt.

A la suite de cette réunion de septembre, j'ai rencontré le comité exécutif du conseil au début novembre et l'on s'était entendu sur diverses questions qui pourraient figurer à l'ordre du jour de la réunion suivante entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette réunion a eu lieu en janvier à Québec et l'on y a discuté de deux questions d'intérêt commun. Il y avait d'abord la possibilité de renégocier les accords conclus avec les provinces pour le soutien de l'enseignement de la seconde langue officielle et des langues minoritaires dans l'ensemble du pays, et ensuite la question de l'aide aux élèves. La question évoquée par le député pourrait être discutée et je vais voir s'il n'est pas possible de l'inscrire à l'ordre du jour d'une réunion prochaine.